



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 septembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 6 avril 1999, où le Conseil me priait de le tenir périodiquement informé et de lui soumettre un rapport tous les 90 jours sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS).

2. Les membres du Conseil se souviendront que depuis mon dernier rapport, daté du 28 juin 2000 (S/2000/632), le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Danilo Türk, a exposé au Conseil, sur la demande de ce dernier, la situation le long de la frontière entre la Guinée-Bissau et le Sénégal, évoquant les efforts déployés par les dirigeants des deux pays pour assurer la sécurité le long de leurs frontières communes.

3. On trouvera exposée dans le présent rapport l'évolution de la situation en Guinée-Bissau depuis mon dernier rapport et l'exposé de M. Türk. L'essentiel du rapport est consacré à ce que fait le Gouvernement afin de continuer à consolider les progrès démocratiques obtenus et à stabiliser la situation sur la frontière avec le Sénégal. On y souligne aussi le rôle de facilitation que joue le Bureau dans la poursuite de ces objectifs.

#### **II. Évolution de la situation politique**

4. J'ai plaisir à informer le Conseil qu'au cours de la période considérée, malgré quelques gros obstacles intérieurs, les jeunes institutions démocratiques de la Guinée-Bissau ont semblé se maintenir. Lorsqu'au début du mois de septembre, le Président Yala a révoqué cinq ministres du gouvernement de coalition appartenant au parti rival, le Parti de la résistance de Guinée-Bissau (RGB), ce dernier et le parti du Président, le Parti du renouveau social (PRS), ont entamé un dialogue pacifique et ont réussi à négocier une solution qui a permis d'éviter la chute du Gouvernement en place depuis neuf mois. Les ministres révoqués ont par la suite été rétablis dans

leurs fonctions. Mon représentant, M. Samuel Nana-Sinkam, a usé à cette occasion de ses bons offices.

5. Un autre facteur positif est le fonctionnement normal de l'Assemblée nationale, qui a réussi à débattre et à approuver le programme quadriennal de développement économique présenté par le Gouvernement et le budget de l'exercice 2000. La Commission de bons offices de l'Assemblée a poursuivi sa recherche des moyens propres à concilier les différences entre la position du Gouvernement et celle des militaires, tandis qu'une autre commission parlementaire (affaires militaires) continue à suivre l'évolution de la situation à la frontière avec le Sénégal.

6. L'Assemblée nationale, en collaboration avec le BANUGBIS, a organisé en juin un séminaire sur l'éthique démocratique et les protocoles et procédures parlementaires à l'intention des parlementaires des pays sortant d'un conflit. D'une durée de cinq jours, il a réuni des experts venus du Brésil, du Mali et du Portugal qui ont notamment parlé du principe de la séparation des pouvoirs et de l'interaction entre les organes d'État et les autres pouvoirs. Les parlementaires participants ont déclaré que le Séminaire leur avait beaucoup appris et les avait aidés à cerner d'autres domaines où la communauté internationale pouvait offrir son aide et ses connaissances, afin d'améliorer le fonctionnement de la législature.

7. Pour achever la transition du pays vers la démocratie après le conflit, les autorités ont annoncé qu'elle prévoyait d'organiser des élections municipales avant la fin de l'année. Sur la demande du Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies fournirait une assistance technique pour les élections. Entre-temps, la Commission organisée par la Cour suprême de justice, chargée de réviser la constitution actuelle pour l'adapter aux nouvelles réalités démocratiques et aux normes internationales, a entamé ses travaux.

### **III. Questions militaires et problèmes de sécurité**

8. Sur ce fond généralement positif, il est toujours préoccupant de constater des frictions internes et des tensions le long de la frontière entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. Les frictions que connaît la zone frontalière, les actes de banditisme transfrontières et la circulation incontrôlée d'armes parmi les civils ont aiguisé les inquiétudes nées des problèmes de sécurité et freiné les relations entre États. De plus, les communautés situées de part et d'autre de la frontière ont parfois fermé spontanément cette dernière et retenu des ressortissants de l'autre pays.

9. La fermeture temporaire des points de passage de la frontière du côté sénégalais a été cause en Guinée-Bissau d'une forte hausse des prix du combustible et d'autres produits d'importation, ce qui menace de susciter des troubles sociaux à un moment où la fragile économie du pays a encore du mal à verser même les salaires du secteur public de Guinée-Bissau. Parallèlement, certains membres de l'armée ont tenté d'exploiter l'instabilité à la frontière pour prendre une place plus importante dans le processus politique, surtout pour ce qui est du choix des politiques en matière de sécurité.

10. Les responsables de la Guinée-Bissau et du Sénégal, notamment les Présidents Kumba Yala et Wade, ont continué à oeuvrer pour atténuer les tensions. Il est encourageant de constater que comme mesure de confiance, les chefs d'état-major de la Guinée-Bissau et du Sénégal se sont réunis à Bissau pour s'entretenir des moyens

d'améliorer la sécurité le long de la frontière. En août, une commission bilatérale composée des Ministres de l'intérieur des deux pays, du préfet de la province sénégalaise de Kolda et du gouverneur de la province de Bafata (Guinée-Bissau), ainsi que de représentants des communautés situées de part et d'autre de la frontière, se sont réunis en territoire sénégalais pour s'entretenir des questions frontalières. Le 7 septembre, les Premiers Ministres des deux pays se sont réunis à Dakar et ont signé un document qui demandait entre autres à la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, d'instituer des dispositifs à l'appoint des patrouilles militaires conjointes à la frontière. Après cette réunion, les frontières ont été ouvertes à nouveau.

11. Dans ce contexte, le Président Yala m'a écrit le 5 septembre dernier pour me demander officiellement de mettre en place une force militaire internationale d'observation qui serait déployée aux côtés des contingents des deux pays. Je reviendrai sur la question devant le Conseil après avoir consulté toutes les parties concernées.

12. Sur le plan interne, en raison de ses carences institutionnelles, notamment du manque chronique de moyens logistiques adéquats, la police nationale de la Guinée-Bissau n'a pas été en mesure de lutter efficacement contre la multiplication des actes de banditisme. Un programme de désarmement des civils, mis au point par le BANUGBIS et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies en vue d'aider le Gouvernement à endiguer le banditisme, n'a pas pu démarrer faute de financement de la part de la communauté internationale. C'est aussi le cas du programme gouvernemental de déminage. En juillet, une opération de déminage, réalisée par des organisations non gouvernementales sous la direction de HUMAID et financée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a permis de neutraliser 150 mines terrestres dans la capitale, Bissau. Récemment, le Gouvernement allemand, grâce aux bons offices du BANUGBIS, a versé un montant de 150 000 dollars à HUMAID pour financer de nouvelles activités de déminage.

13. En ce qui concerne la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, la Banque mondiale fournit une assistance technique et financière à un programme gouvernemental qui prévoit la démobilisation de quelque 10 000 soldats et la réinsertion de 16 000 anciens combattants supplémentaires. Un projet pilote de démobilisation devrait démarrer en janvier 2001. En attendant, le Gouvernement, en coopération avec le BANUGBIS et le Programme alimentaire mondial (PAM), distribue des rations journalières à 700 soldats qui se sont portés volontaires pour ce projet.

#### **IV. Situation des droits de l'homme**

14. Sur les 378 prisonniers politiques et militaires détenus depuis les événements du 7 mai 1999, quatre seulement sont encore en détention. Un certain nombre de ceux qui ont été libérés ont déjà été jugés, tandis que les autres attendent leur procès. Afin de hâter la conclusion des procès, le BANUGBIS, qui a suivi leur déroulement, a facilité la formation de nouveaux juges et d'autres agents des services judiciaires, dont certains ont déjà pris leurs fonctions. Toutefois, le manque de moyens logistiques et de ressources financières reste un obstacle à l'efficacité du système judiciaire.

15. Le BANUGBIS, en coopération avec le Gouvernement, a continué de promouvoir la connaissance et le respect des droits de l'homme dans diverses institutions

nationales. À cet égard, il aide le Ministère de l'intérieur à mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention du personnel militaire et de police; il collabore également avec les ministères de la justice et de l'éducation pour faire figurer les questions relatives aux droits de l'homme dans les programmes de l'enseignement secondaire.

## **V. Aspects économiques et sociaux**

16. La situation économique demeure précaire. La faiblesse des recettes de l'État ne laisse pas d'être inquiétante, le niveau de chômage et de sous-emploi est extrêmement élevé et la pauvreté reste endémique. Le Gouvernement continue d'éprouver des difficultés à satisfaire les besoins les plus élémentaires de la population. L'obligation de verser leur solde aux quelque 26 000 membres des forces armées représente un fardeau particulièrement préoccupant, non seulement parce que le Gouvernement connaît de graves difficultés financières, mais aussi en raison des menaces à la sécurité que ferait peser le non-paiement de cette solde.

17. En vue de la tenue de la Table ronde qui doit se réunir en février 2001, le Gouvernement, avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a continué de formuler son programme national de gouvernance. Avec l'appui des organismes des Nations Unies présents sur le terrain, il a aussi élaboré une note stratégique sur l'atténuation de la pauvreté, qu'il doit soumettre à la Banque mondiale. Dans l'intervalle, la Banque a alloué au pays un crédit post-conflit de 25 millions de dollars des États-Unis pour permettre notamment au Gouvernement de faire face à ses obligations financières, y compris de réduire sa dette intérieure et de payer les traitements du secteur public.

18. La santé, l'éducation et l'agriculture continuent de faire partie des priorités du Gouvernement. Des progrès notables sont à signaler dans le secteur productif, en particulier dans l'agriculture, avec une augmentation remarquable de la récolte de noix de cajou, qui est la principale culture de rapport et constitue la principale source de revenus du pays. En outre, les revenus du pays pourraient augmenter sensiblement suite à l'accord conclu en août dernier à Dakar entre les Présidents Yala et Wade, selon lequel la Guinée-Bissau toucherait désormais 20 % (au lieu de 15 % précédemment) des recettes de l'exploitation pétrolière en mer à la frontière entre les deux pays, surtout une fois que l'exploitation commerciale à grande échelle des nappes pétrolières aura démarré.

19. En l'absence d'université ou de tout autre établissement d'enseignement post-secondaire dans le pays, il est extrêmement difficile d'offrir aux jeunes, qui représentent près des deux tiers de la population, des possibilités de formation. À cet égard, l'UNESCO, avec l'appui du BANUGBIS, a commencé d'apporter une aide à un centre de formation professionnelle géré par des organisations de la société civile à Bissau.

## **VI. Observations**

20. La Guinée-Bissau a continué d'avancer la consolidation de son processus démocratique. Mais la situation générale du pays demeure préoccupante. La menace constante d'intervention de l'armée, la situation frontalière précaire et la pauvreté

chronique du pays sont autant d'embûches sur la voie de l'avenir. Les difficultés sont énormes, et le nouveau gouvernement civil n'a ni les moyens ni la capacité de s'y attaquer sans aide.

21. Malgré maintes déclarations publiques, l'ancienne junte militaire apparaît encore peu disposée à se départir du rôle qu'elle a joué au cours de la période transitoire, et semble mettre en question parfois les décisions prises par le gouvernement élu démocratiquement. J'appelle une fois encore les membres de l'ancienne junte militaire à faire passer dans la réalité leurs promesses répétées de ne pas s'ingérer dans le processus politique.

22. S'agissant de la sécurité aux frontières, je tiens à féliciter les Présidents Yala et Wade de leurs efforts inlassables pour atténuer les tensions à la frontière entre leurs pays. J'espère que les différents dispositifs en place permettront d'atténuer les effets nocifs que ces tensions ont eu sur la paix, la stabilité et la prospérité de la Guinée-Bissau et des autres pays de cette sous-région.

23. Il est évident que seul le peuple de la Guinée-Bissau peut reconstruire le pays et y rétablir la paix et la vie normale. Sa persévérance et sa détermination sont dignes d'éloges. Mais pour accomplir les tâches énormes que j'ai esquissées ici, il lui faudra l'aide poursuivie de la communauté internationale, à qui je demande donc d'apporter une aide généreuse à la Guinée-Bissau sans attendre la prochaine table ronde, que l'on compte réunir en février 2001.

24. Pour leur part, les Nations Unies continueront à fournir toute l'assistance qu'elles pourront pour soutenir les programmes gouvernementaux de réconciliation nationale et de reconstruction. Je suis reconnaissant aux États Membres qui ont déjà versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale du BANUGBIS et leur demande de maintenir leur soutien afin que le Bureau puisse s'acquitter de son mandat.

25. Enfin, je tiens à rendre hommage à mon Représentant, M. Samuel Nana-Sinkam, au personnel du BANUGBIS et à l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies, pour le concours admirable qu'ils apportent aux efforts de rétablissement de la paix et de reconstruction du Gouvernement.